



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs de la Roche Vineuse



2025-2026

SOMMAIRE

Table des matières

Introduction : L'environnement du centre de loisirs.....	3
I. PROJET GLOBAL.....	4
II. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.....	6
III. FONCTIONNEMENT GENERAL.....	8
b. Les différentes tranches d'âges.....	8
c. Locaux.....	9
d. Modalités d'inscription.....	9
e. La journée type au centre.....	10
f. L'accueil périscolaire à l'école.....	12
g. Communication avec les familles.....	14
IV. LES TEMPS D'ANIMATION.....	15
a. Les différents temps d'animation.....	15
b. Règles de vie et vivre ensemble.....	15
c. Les activités.....	16
d. Le Repas et le goûter.....	17
e. Les temps calmes.....	18
f. Sorties.....	19
g. Séjours.....	19
V. MODALITES D'ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP.....	20
a. Avant le centre.....	20
b. Pendant le séjour.....	22
c. Après le séjour.....	22
VI. ROLE DES EQUIPES PEDAGOGIQUE.....	23
a. Équipe Pédagogique.....	23
b. Evaluation et formation de l'équipe.....	25
c. Rôle du personnel de service.....	25
d. Critères d'embauche.....	26
VII. EVALUATION DE L'ACCUEIL.....	27
a. L'évaluation par les enfants.....	27
b. L'évaluation par les familles.....	27
c. L'évaluation par l'équipe.....	28

Introduction : L'environnement du centre de loisirs

La commune de La Roche, au cœur du Val Lamartinien fait partie de la Mâconnais Beaujolais Agglomération ou MBA. Elle se situe sur l'axe Mâcon-Cluny, bordée par la RN 79 ou RCEA, et recensait 1633 habitants en 2020.

Elle s'étend sur 1176 hectares avec de nombreux quartiers, desservis par les lignes de bus scolaire (pour l'école, collèges ou lycées).

L'école maternelle et primaire Jacques Pacros accueille 145 enfants (dont 7 élèves de classe ULIS), agrémenté d'un restaurant scolaire et d'un service de garderie (matin et soir, organisé par le Clem).

La viticulture a une place importante (21 exploitations) avec l'appellation "La Roche Vineuse". Les secteurs industriels et artisanaux de la commune emploient jusqu'à 40 salariés. Des commerces de proximité et des services sont à disposition des sorlinois : bar/restaurant/tabac, boulanger, coiffeur, pharmacie, la maison médicale, le Hameau de l'Eau Vive (résidence pour personnes âgées autonomes), garage automobile, agence immobilière, fleuriste, poste, le long de la RD17 qui traverse le bourg de la commune, et la déchetterie.

Son patrimoine est varié : les carrières de la Lie, les nombreux lavoirs, la colline de Monceau, le musée de la vigne et l'arboretum... Ses équipements sont aussi diversifiés : 4 salles communales, une salle d'exposition, une bibliothèque, une maison d'animation (comprenant le centre de loisirs et le dojo), les terrains de foot et de tennis, le parc municipal, la voie verte, le parcours de santé.

La vie associative est très riche, autant pour les activités culturelles que sportives.

Source : Mairie de La Roche Vineuse et Education Nationale.

I. PROJET GLOBAL

Cet Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est organisé par l'association CLEM (Centres de Loisirs Educatifs en Mâconnais). Les coordonnées postales sont les suivantes :

Centres de Loisirs Educatifs du Mâconnais

71 rue Jean Macé
71000 MÂCON

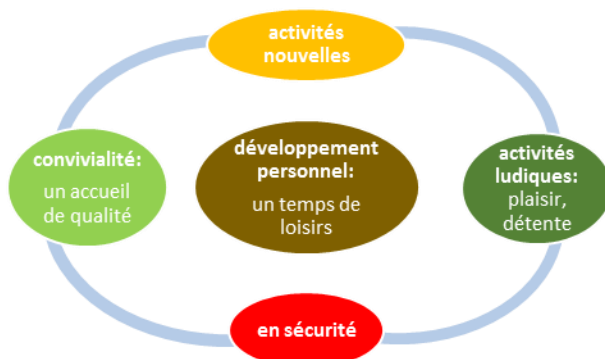
Ils font l'objet d'une déclaration annuelle auprès des services de la S.D.J.E.S. (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport)

Depuis plus de 40 ans, le CLEM est un véritable acteur de la vie du territoire mâconnais. Il contribue à accroître :

- un esprit de tolérance, une mixité sociale, le respect de la personne, des lois, et des idées
- des situations variées et construites offrant des possibilités d'élargissement et d'enrichissement relationnel enfants/enfants, enfants/adultes
- la construction de repères éducatifs et structurants pour l'enfant, complémentaires à l'action de l'école et de la famille.

Au travers de son action en Accueils de Loisirs, le CLEM cherche à favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives, culturelles, artistiques et liées à l'environnement. Ces AL donnent l'opportunité de découvrir et de pratiquer des disciplines variées.

Ils permettent également à l'enfant de se construire. En ce sens, ils sont un moyen efficace de **développement personnel**, ce qui favorise en retour la réussite scolaire et l'intégration sociale.



Le présent règlement définit les règles de fonctionnement des AL Extra et Périscolaires en se fixant les objectifs suivants:

- respect mutuel entre enfants et adultes, ce qui constitue l'un des fondements de la vie collective ;

- apprentissage de la citoyenneté et de la vie en collectivité par le biais d'activités sportives, culturelles, artistiques et liées à l'environnement ;

Chaque centre met en œuvre un projet pédagogique annuel. Celui-ci est précisé et spécifié à chaque période de vacances par la création d'un avenant au projet pédagogique.

Le projet pédagogique constitue une traduction du projet éducatif de l'organisateur (CLEM) en lien avec le Projet Educatif de Territoire (PEDT).

II. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

I. Responsabiliser, développer l'autonomie et l'esprit d'initiative.

- Développer l'autonomie.
- Réserver un moment où l'enfant sera source de proposition (d'activités ou autre)
- Valoriser et accompagner l'enfant dans ces actions.
- Favoriser la notion d'entraide et de soutien.

II. Respecter le rythme de vie et le développement de chaque acteur de l'accueil de loisirs.

- Mettre en place un accueil échelonné.
- Instaurer des temps calme.
- Veiller au rythme de travail de l'équipe d'animation.

III. Favoriser le respect en collectivité.

- Mettre en place des règles de vie communes avec tous et à tous.
- Instaurer la notion de respect de l'environnement.
- Inculquer des notions d'hygiène.

IV. Développer l'imaginaire et la créativité

- Diversifier les activités, les sorties.
- Utiliser et mettre en valeur l'imaginaire des enfants.
- Développer les connaissances de l'équipe d'animation

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Responsabiliser, développer l'autonomie et l'esprit d'initiative	- Développer l'autonomie - Réserver un moment où l'enfant sera source de proposition (activités, autre) - Valoriser et accompagner l'enfant dans ses actions - Favoriser la notion d'entraide et de soutien	- mettre en place des activités permettant à l'enfant d'y adhérer de manière volontaire et autonome. (choix d'activités) - Aider l'enfant à faire et non faire à sa place. - Instaurer dans la journée des moments où l'enfant pourra échanger avec l'animateur sur ses ressenti de l'activité proposées. Leur permettre de mettre en place des jeux qui leur tiennent à cœur dans les limites du possible. Jamais l'enfant ne pourra prendre la place de l'animateur. - Mettre en place des moyens de communication indirect, (anonyme où les enfants pourront s'exprimer librement, sans avoir la sensation d'être jugé par les autres enfants ou l'animateur) et des moyens de communication direct pour favoriser l'échange entre enfants. - Mettre en valeur les compétences que l'on rencontre. Exploiter cette compétence afin qu'il la transmette aux autres. - Donner de l'importance et du crédit aux activités proposées en accompagnant l'enfant dans celle-ci et en y participant. - Encourager l'enfant dans sa progression même en cas d'erreur. Se tromper n'est pas une fin en soi, au contraire il faut que l'enfant puisse en tirer une leçon. - Favoriser les jeux de coopération au dépend de ceux de compétition. Favoriser l'esprit d'équipe. Néant moins, l'esprit de compétition n'est pas mauvais en soi, elle peut être source de motivation au sein du jeu. - Rendre les enfants acteur des actes de la vie quotidienne, les responsabiliser. (Chef de table au repas, distribution de savon...) - Que les enfants deviennent source de propositions. (Planning d'activités établit avec les enfants sur certaines périodes)

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Respecter le rythme de vie de chacun	- Mettre en place un accueil échelonné. - Instaurer un temps calme. - Veiller au rythme de travail de l'équipe d'animation.	- Permettre à l'enfant de s'intégrer à son rythme dans un groupe d'activité. - Le moment du repas est essentiel et c'est une activité à part entière. Les enfants doivent prendre plaisir à partager ce moment. Il se passe dans le calme. - Animer l'accueil du matin et du soir sans que cela crée chez l'enfant une excitation ou un énervement excessif. Instaurer obligatoirement un temps calme à toutes les tranches d'âge. - initier un échange avec les parents sur le rythme de leur enfant (sieste) - Les animateurs doivent savoir réguler leur rythme de sommeil afin, d'être présent pas seulement physiquement mais aussi mentalement. - Mise en place de réunion d'évaluation tout au long du séjour. Elles peuvent être à la demande du directeur, de l'animateur ou de l'équipe.
Favoriser le respect en collectivité	- Mettre en place des règles de vie communes avec tous et à tous. - Instaurer la notion de respect de l'environnement. - Inculquer des notions d'hygiène.	- Faire avec l'enfant des règles de vie. S'assurer qu'ils y adhèrent. L'animateur garanti le respect de ces règles et en est le référent. (de façon ludique) - Instaurer un lavement de main régulier. - Initier les enfants au tri sélectif. Une fois cette notion instaurer, l'appliquer partout quand cela est possible. (le tri ne se fait pas qu'au centre). - Favoriser la récupération (elle ne se substituera pas à la commande de matériel) - Respecter le matériel, le ranger après chaque utilisation (les enfants participent au rangement) - Respecter les idées, les avis, les origines et les différences de chacun.

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Développer l'imaginaire et la créativité.	- Diversifier les activités, les sorties. - Utiliser et mettre en valeur l'imaginaire des enfants. - Développer les connaissances de l'équipe d'animation.	- Mettre en place des projets d'animation en fonction des thèmes choisis en concertation avec l'équipe. Valoriser toutes les activités proposées. - Utiliser au maximum le potentiel des lieux mis à disposition ou présent sur la commune ou les communes allant tour. - Participer lorsque cela est possible aux évènements culturels, de loisirs, ... qui se déroulent sur la commune. - Travailler avec le réseau associatif. - Faire intervenir des prestataires pour développer des connaissances spécifiques. - Favoriser les déguisements, les fabulations et les grands jeux.

III. FONCTIONNEMENT GENERAL :

a. Contexte :

Le centre de loisirs est géré par le Clem (L'association des Centres de Loisirs Educatifs en Mâconnais) qui propose des animations et organise depuis plus de 40 ans des séjours pour les enfants de 3 à 17 ans habitant principalement Mâcon et ses alentours.

La palette d'activités s'étale sur l'année avec une concentration plus forte durant la période estivale.

Le Clem organise sur la commune de La Roche Vineuse les temps

- périscolaires : garderie matin et soir à l'école, mercredis (en journée ou demi-journée) à la maison des loisirs
- extrascolaires pendant les vacances, à la maison des loisirs.

b. Les différentes tranches d'âges :

3/6 ans : (1 animateur pour 8 enfants)

Proposer et animer des activités spécifiques aux maternels

- en divisant le déroulement d'une activité par séquence pour garder une dynamique et donc l'attention du tout petit
- en suscitant l'envie chez l'enfant ; accroche importante en faisant appel à leur imaginaire
- en prévoyant des activités supplémentaires
- en variant les activités sportives, manuelles et expressions
- en déviant du programme, si le groupe a d'autres envies
- en pensant l'activité pour l'enfant et pas pour soi
- en préparant le temps calme comme une activité à part entière

6/12 ans (1 animateur pour 12 enfants)

Proposer et animer des activités spécifiques aux primaires

Le public primaire est un public dynamique. Il est demandeur d'activités diversifiées et spécifiques. Il y aura à disposition du public des livres d'activités.

- grands jeux
- cuisine
- sport
- arts plastiques
- activités intérieures et extérieures

- expression corporelle afin de développer leur esprit imaginaire et artistique
- jeux de plein air
- découverte de la science par le jeu
- échanges entre structures similaires.

c. Locaux

Pour que la sécurité physique et morale de l'enfant soit respectée, les locaux devront être aux normes demandées par la SDJES.

Les accueils des mercredis et des vacances ont lieu au centre de loisirs, à la maison des loisirs. Mais pendant les vacances, le groupe des grands (6-12 ans) émigre dans la grande salle des fêtes (juste en face du centre) pour laisser les plus petits tranquilles au centre. Dans tous les cas, les repas sont pris à la salle des fêtes, dans l'espace en bas. Nous avons également à disposition le Dojo (juste au-dessus du centre), en dehors des temps d'utilisation par le club de judo et le groupe de gymnastique volontaire, et le parc attenant, avec tous les jeux et divers espaces qu'il propose.

Concernant la garderie périscolaire, les enfants profitent de 2 salles de classes attenantes libérées, au 1^{er} étage de l'école primaire

De plus, pour l'épanouissement de chacun, et les selon les thèmes, les périodes et les différents acteurs, les locaux pourront être décorés et aménagés.

Cet objectif fera partie intégrante du planning d'activités. Des salles aménagées seront mises en place par "coin" : bibliothèque, voitures, jeux de construction, jeux de société, défouloir/expression, dessin, activités, déguisement, discussion/calme, musique...

d. Modalités d'inscription

i Inscriptions :

La garderie périscolaire fonctionne sans pré-inscription, les animateurs accueillent les enfants qui sont amenés par leurs parents le matin, ou qui proviennent des différentes classes le soir.

Les parents néanmoins doivent renseigner la fiche de renseignement et la fiche sanitaire de liaison, et ce pour tous les enfants fréquentant l'école. Nous sommes susceptibles d'accueillir chaque enfant, et donc d'avoir chaque dossier correspondant.

Les familles doivent également inscrire les enfants pour les mercredis et les vacances, idéalement par mail. Pendant les vacances, il est demandé aux familles d'inscrire leurs enfants sur 3 jours minimum, que ce soit en journée ou en demi-journée (avec ou sans repas), cela pour des raisons pédagogiques et d'intégration. Les informations sont échangées par mail ou sur les réseaux. Le directeur accueille volontiers les familles au centre, sur les temps d'ouverture du centre, surtout lors d'une première inscription pour faire connaissance et faire visiter le centre. Il pourra proposer dans ce cas un temps d'adaptation, sur une demi-journée pour laisser à l'enfant le temps de s'intégrer, prendre ses marques et surtout se détacher de ses parents pour les plus petits.

Le dossier d'inscription, à renseigner pour chaque accueil, une fiche sanitaire de liaison et une fiche de renseignement. Une copie des vaccins à jours sera demandée. Le règlement intérieur est à disposition sur le site internet du Clem et affiché/consultable sur les sites

Les enfants de moins de 3 ans pourront être acceptés à deux conditions : qu'il soit inscrit dans un établissement scolaire, et être âgé de 32 mois minimum.

ii Tarifs :

Les tarifs sont fixés par la ville de la Roche Vineuse et varient en fonction du quotient familial et des aides des CCAS des communes aux alentours.

Pour la garderie : Le temps de garde est facturé à la demi-heure (toute demi-heure entamée est due). Le tarif est 1,15 € la demi-heure, plus 0.93€ de goûter fourni par le CLEM si l'enfant fréquente la garderie l'après-midi. Il existe un tarif différencié pour les familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 750€.

Le détail des tarifs par quotient familial apparait en annexe.

e. La journée type au centre :

Pendant les vacances, du lundi au vendredi : 7h30 à 18h30 ou les mercredis de 7h30 à 18h30.

Le déroulement de la journée doit impérativement répondre aux besoins élémentaires de l'enfant :

- Respect du rythme de vie
- Respect d'autrui

- Respect de l'hygiène
- Respect de l'autonomie.

7h30/9h30 : accueil échelonné sur l'accueil de loisirs

- L'animateur propose des jeux, des dessins, il s'adapte aux besoins et souhaits de chaque enfant en fonction de l'attitude de ce dernier, cela doit permettre un accueil individualisé.
- Un animateur référent (différent chaque jour) accueillera les enfants avec leurs parents.
- Il faut mettre les parents autant que les enfants en confiance, pour les parents c'est souvent le seul moment de la journée où ils voient le centre.
- Chaque enfant dépose ses affaires (vêtements, sac à dos, ...) au même endroit tous les jours.

9h30 : Présentation de la journée

Appel et répartition par groupe d'âge ou non dans les salles spécifiques. Il est important d'expliquer aux enfants le programme de la journée pour que ceux-ci puissent s'intégrer sans mauvaise surprise.

9h30 /11h30 : Activités.

Les animateurs se concerteront afin de proposer différentes activités (ex : sportives et artistiques ou environnement et cuisine). L'équipe prend en compte le thème de la semaine.

Dans la mesure du possible, nous tentons de favoriser les petits groupes.

Chaque animateur prépare ses animations à l'avance, définit ses objectifs, prévoit le déroulement, les aspects matériels et des modèles réalisés.

L'activité peut être interrompue pour permettre des jeux libres ou des jeux extérieurs ou mettre en place un mini retour au calme. Le rangement fait partie de l'animation.

11h30 /12h : Retour au calme : les enfants peuvent jouer à l'extérieur dans le calme, dessiner, chanter...

C'est aussi le temps d'accueil et de départ des enfants inscrits en demi-journée.

Passage aux toilettes, hygiène et installation pour le déjeuner.

Par son attitude, l'animateur s'applique à instaurer un climat serein durant ce temps et pendant le repas.

12h /13h : repas :

L'animateur encourage et incite les enfants à se tenir correctement, à utiliser leurs couverts, à goûter chaque plat (sans forcer), à rester assis durant le repas puis à débarrasser les tables dans le calme.

Dans la mesure du possible, les enfants se servent seuls, l'équipe est toutefois présente pour apporter son aide.

Le temps du repas doit être un moment convivial, permettre un moment d'échange entre les adultes et les enfants, entre enfants ; ils pourront choisir avec qui ils mangent : copains, frères, sœurs... C'est un moment de calme et de détente. Chaque adulte devra veiller au régime alimentaire spécifique de certains enfants.

A la fin du repas, les animateurs installent les enfants au temps calme. Une salle temps calme/coin lecture sera installée dans le bâtiment. (Utilisable tout le long de la journée).

13h00/14h00 : Temps calme ou sieste : les enfants sont répartis dans différentes salles afin de créer un climat sain et calme.

C'est aussi le temps d'accueil et de départ des enfants inscrits en demi-journée entre 13h30 et 14h.

Les enfants pourront lire, jouer à des jeux calmes, dessiner, colorier, selon leurs choix et leurs envies. Il est important d'être attentif : chaque enfant doit avoir la possibilité de se reposer, se calmer, se détendre. Ces temps sont de réels temps d'animation, ils doivent être réfléchis, préparés et rangés à la fin.

14h00 /16h00 : Activités par tranche d'âge, ou par choix de l'enfant. Favoriser les petits groupes. (D'autres activités sont prévues en cas de mauvais temps ou de trop fortes chaleurs)

Vers 16h00 : Goûter.

C'est un moment qui doit être agréable, détendu mais aussi un moment pour faire un bilan de la journée avec les enfants. Chaque animateur veille à ce que les enfants retrouvent toutes ses affaires.

16h30/18h30 : départ échelonné des enfants au centre de loisirs.

La relation avec les familles est primordiale : tenue, vocabulaire, écoute...

f. L'accueil périscolaire à l'école

Les différents temps d'accueil en garderie périscolaire : 7h30/8h20 et 16h30/18h30.

Lieux d'accueil : 2 salles de classe attenantes au 1^{er} étage, côté élémentaire, cour élémentaire

De 7h30 à 8h20 : identique pour les maternelles et les primaires.

Accueil des enfants de façon échelonnée dans une ambiance détendue et conviviale. L'équipe se doit de mettre à disposition le matériel dédié à de l'accueil libre : coloriage, jeux de construction, jeux de société, petite activité manuelle, lieu d'échange

L'animateur se doit d'être observateur, pour permettre à chaque enfant de trouver sa place, soit en participant à une des activités possibles ou de rester calme dans un lieu ou coin dédié à cet effet. Le respect du rythme de chacun est primordial.

Déroulement :

De 7h30 à 8h20 : Accueillir les enfants et les parents, puis noter l'heure d'arrivée de chacun. Dès que le temps le permet, il est possible d'utiliser la cour de l'école.

A 8h20 : Les enfants rejoignent leur classe si le groupe est encore à l'intérieur, sinon ils sont pris en charge par les enseignants dans la cour.

De 16h30 à 18h30 : identique pour les maternelles et les primaires.

Organisation du gouter, mise en place et distribution, il est possible de responsabiliser les enfants lors du service et du rangement. Par la suite, les animateurs mettent en place l'accueil libre (comme ci-dessus). Lors de ce temps d'accueil et tout en respectant le rythme des enfants, l'équipe peut mettre en place un projet sur le moyen ou long terme, tout cela en ayant l'idée de partir d'une initiative d'enfants et ainsi favoriser l'implication et motivation des enfants.

Déroulement :

Les enfants sont accueillis par les animateurs référents primaire et maternelle à la fin de l'école. Mise en place du gouter. Accueil libre ou proposition d'activités. Départ échelonné des enfants tout en notant les heures de départ des enfants.

Difficulté principale :

Le quotidien et sa fréquence peuvent nuire à la motivation des animateurs et des enfants. La remise en question perpétuelle est primordiale.

g. Communication avec les familles :

Pour créer un climat de confiance avec les parents, qui rappelons le, nous laisse la responsabilité de leurs enfants, nous souhaitons les intégrer au mieux dans la vie de l'accueil de loisirs. Nous mettrons en place différents moyens de communications pour partager avec les parents et les enfants le temps passé à l'accueil :

- Panneau d'affichage indiquant les moments fort de la journée.
- Exposition régulière et/ou porte ouverte.
- Spectacles en période de vacances.
- Moments autour des jeux.
- Simple échange sur le développement et le comportement de leur enfant.

L'équipe d'animation accueillera les familles de manière chaleureuse et sécuritaire. Les animateurs, accueillants, dynamiques, souriants et diplomates, devront être disponibles pour les familles.

D'ailleurs pour les informations importantes : inscriptions, informations pour sorties, affaires à apporter pour spectacle, ou retour sur un évènement de l'accueil de loisirs, l'équipe d'animation et la direction utilisent plusieurs supports :

- Mails,
- Communication orale directe avec les enfants et les parents,
- Diffusion par papiers ou flyers,
- Affichage au centre,
- Site internet et page Facebook du Clem (informations sur les inscriptions souvent relayées par les communes aux alentours, en mairie ou sur leurs sites internet)
- Articles dans les journaux locaux (le JSL, Mâcon Info)

IV. LES TEMPS D'ANIMATION :

a. Les différents temps d'animation :

En centre, Les enfants ont le droit de décorer les murs, les vitres pour créer une ambiance « vacances » au sein du centre.

A eux de prendre possession des lieux, et à nous de définir les règles négociables et non négociables, tout en instaurant un climat de confiance, de sécurité et de respect.

- en instaurant un hymne ou une chanson en accord avec la décoration
- en laissant l'enfant choisir son activité
- en organisant des repas à thème
- en demandant aux animateurs de se déguiser
- en créant des ateliers maquillages
- en créant une salle « bien être »
- en instaurant des fabulations en fonction du thème.

b. Règles de vie et vivre ensemble

La vie en collectivité se doit d'être encadrée par des règles de vie afin que chacun (animateurs, directeurs et enfants) puisse trouver sa place dans ces lieux et connaître les limites. En parlant des règles de vie avec les enfants, en les créant ensembles et en les affichant de façon visible, tous s'investissent et accepteront les limites, choisies en commun.

Chacun, les enfants comme les adultes, sont tenus de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades. De plus, les familles s'engagent à communiquer de manière courtoise avec les membres de l'équipe, à ne pas intervenir directement sur un enfant qui n'est pas le leur, et à respecter la quiétude des enfants en excluant toute invective entre eux dans l'enceinte ou aux abords des structures.

c. Les activités :

Le centre est un lieu différent du domicile familial, de l'école ou d'une autre activité extra-scolaire (musique, art ou sport ...). Les animateurs, au centre, ont pour rôle de proposer des activités déjà connues, mais aussi nouvelles et originales pour développer l'imagination des enfants.

Afin de parvenir à ce but, les animateurs ont à disposition un panel très large d'activités se situant dans un de ces domaines :

- | | |
|---|--|
| ☒ Scientifiques/natures | ☒ D'expression |
| ☒ Culturelles | ☒ Sportive |
| ☒ Manuelle | ☒ Musicale |

D'ailleurs, un animateur détenant une spécialité, ou une passion, un centre d'intérêt, dans un domaine à carte blanche pour le mettre à profit au centre, son savoir-faire est le bienvenue !

Les activités permettent aux enfants de se confronter à la différence et à exploiter les richesses mises à leur disposition et de développer leur apprentissage à la vie collective

Les enfants découvrent :

Des pays

des origines

des peuples



Des coutumes

des chants

la cuisine

Des cultures

des habitats

des enfants du même âge

N'oublions pas que les enfants vont à l'école la semaine, et sont la plupart du temps en collectivité. Parfois, certains peuvent exprimer le besoin de « quitter » cette ambiance. Ainsi, le centre respecte le rythme de vie de chacun.

Malgré tout, il est un lieu de vie en collectivité en participant notamment aux tâches quotidiennes, tel que l'installation et le rangement des lieux où se sont déroulées les activités. Mais aussi, en jouant ensemble ou encore en respectant les idées, avis, origines et chacun tel qu'il est.

Proposition d'activités, de jeux, d'idées, avec documentation à l'appui ou non, tout ceci incite l'enfant à faire des choix et à se connaître un peu plus chaque jour. Pour cela, l'animateur l'accompagne et prévoit le temps nécessaire pour qu'il puisse se décider.

L'animateur conseille et oriente l'enfant dans ses choix d'activités : Il parle avec les enfants, établit un climat de confiance et d'écoute. Certains enfants n'ont aucune difficulté pour choisir l'activité proposée, alors que pour d'autre, ce moment peut s'avérer difficile voire angoissant. Ce n'est pas grave ! Il suffit de répéter les activités, de rassurer l'enfant, et de l'aider.

L'animateur recense les envies et besoins des enfants. Le centre est un lieu d'expression, tant pour l'animateur que l'enfant. Pour répondre à cet objectif, des techniques peuvent être pensée ensembles, comme la création d'une boîte à idées, ou en mettant en place un conseil d'enfants ou encore en créant un mur d'expression. Chaque nouvelle idée est la bienvenue.

Toute la journée, plusieurs activités sont proposées aux enfants et les espaces de jeux libres restent à leur disposition. Lors d'un temps libre, l'enfant pourra vaquer librement d'un espace à l'autre quand il le désirera. L'équipe d'animation modulera les temps d'activités selon l'attention et l'intérêt porté par les enfants.

d. Le Repas et le goûter :

i Repas

Nous voulons faire du repas un moment convivial, de calme et de détente. La nourriture est de qualité, équilibrée et bien présentée. Chacun est invité à goûter les aliments. Il nous paraît important d'initier l'enfant aux différents aliments en goûtant de tout (de façon ludique).

C'est un moment de responsabilisation de l'enfant, avec la mise en place d'un chef de table ou d'un partage des tâches (chercher le pain, l'eau...), avec l'engagement de goûter, de terminer son assiette, de se servir à nouveau ou non, et le débarrassage de la table.

Eviter le gâchis est un point fondamental.

Afin de responsabiliser les enfants, ils peuvent participer, chacun leur tour, à la mise et au débarrassage de la table.

Nous souhaitons que le repas soit aussi un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré...).

Enfin, le repas est un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré...).

Le centre de loisirs adhère au programme anti-gaspillage de notre fournisseur RPC, qui nous permet d'ajuster les commandes en fonction des plats (non plus 1 enfant = 1 repas), et de prévoir en quantité au plus près des estomacs de chacun.

ii Le goûter

Le goûter est un moment convivial, de retrouvailles entre les fratries. Il peut permettre de faire un point sur la journée passée ensemble (voir la partie sur l'évaluation du séjour). L'équipe peut en profiter pour diffuser des informations sur les événements à venir : sortie, spectacle, carnaval (venir déguisé)...

Il peut également être la finalité d'une activité cuisine, avec la valorisation du travail fait en équipe : les petits ou les grands ont cuisiné le goûter pour tous et sont remerciés chaleureusement par le groupe.

Les enfants sont également responsabilisés lors de l'installation, du service et du rangement.

e. Les temps calmes :

Pour respecter le rythme des enfants, nous mettrons en place différents temps calme en fonction des tranches d'âges :

- 3 ans et les enfants désirant se reposer :

La sieste doit se faire dans une pièce adaptée et être animée par l'animateur (musique, lecture de conte), pour permettre aux enfants de se sentir en sécurité et en confiance, pour que la sieste soit un moment de détente et de repos.

En fonction du dialogue entrepris avec les parents, les enfants dormiront autant qu'ils en ont besoin.

- De 4 à 6 ans :

Les enfants se reposeront sans dormir dans une pièce baignée dans le noir et avec un fond sonore musical ou le silence. Ceux qui s'endormiront seront laissés tranquilles. Ceci a pour but de leur permettre de se détendre complètement pendant au moins 30 mn, loin de tout stimulus visuel ou auditif. Ensuite, ils pourront accéder à des activités calmes, dans le silence, en attendant que les autres se réveillent.

- De 6 à 12 ans :

Différents ateliers (construction, relaxation, jeux de sociétés, dessin ...) sont proposés aux enfants, pour les inciter à faire des choix et à s'y tenir pendant toute la durée du temps calme (responsabilisation et détente). Un coin « couverture » sera mis à disposition de ceux qui souhaiteront s'allonger.

Pour respecter le rythme de chaque enfant, le temps calme se terminera en fonction de l'attention portée aux ateliers.

f. Sorties :

Chaque sortie devra être réfléchie et préparée de manière éducative de préférence en lien avec le thème.

Une sortie n'est pas forcément exceptionnelle au premier abord mais elle le deviendra grâce à l'intervention pédagogique de l'animateur

Une sortie à l'extérieur comprend obligatoirement :

- trousse de secours, fiches sanitaires, change, portable
- les repas si besoin
- repérage et documentation
- un temps calme bien organisé
- matériel pédagogique si besoin

Le chemin jusqu'au lieu de la sortie doit être un moment ludique de l'activité.

g. Séjours :

Le centre peut organiser des mini séjours et séjours (uniquement l'été) :

- séjour nautique/ multi activités (5 jours/4 nuits)
- mini-camp ou séjour premier départ (3 jours et 2 nuits par exemple)
- nuit au centre

V. MODALITES D'ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

a. Avant le centre

Déroulement en 2 entretiens :

- 1. entre la structure et la famille
- 2. entre la structure (direction et animateur référent) et la famille (parent et enfant)

Objectifs du 1^{er} entretien : (au téléphone ou de visu)

Contexte : temps hors accueil pour avoir un maximum de disponibilité

- Glaner un maximum d'informations auprès de la famille pour évaluer ensuite la possibilité ou non d'accueillir l'enfant.
- Répondre aux questions de la famille.
- Présenter la structure d'accueil, le projet pédagogique, la journée type, les activités en général, etc...
- Si l'accueil paraît envisageable, définir les modalités d'accueil avec les parents (rythme, en demi-journée ou en journée...).

Temps intermédiaire :

- Si l'accueil de l'enfant nécessite une personne à temps complet, il faut demander un financement à la CAF pour un animateur supplémentaire.
- Il sera nécessaire de prendre contact avec les professionnels qui s'occupent de l'enfant pour avoir des détails pratiques et des aides pour sa prise en charge au quotidien (contacts ou coordonnées à recueillir auprès des parents lors du premier entretien).
- Prendre le temps de voir avec l'équipe qui se sent capable d'être le référent de l'enfant, et définir quelles adaptations physiques et temporelles (changement de rythme) sont nécessaires au sein de la structure.
- Vérifier si les adaptations nécessaires sont possibles tant financièrement que matériellement et dans les temps (avant l'accueil de l'enfant)
- Sensibilisation de l'équipe au handicap en général, au handicap de l'enfant en particulier.

Objectifs du 2^e entretien : (envisagé plutôt lors d'un temps d'accueil)

- Rencontre avec l'enfant, qu'il fasse connaissance avec les adultes
- Visite du centre
- Dernières questions concernant l'accueil, précisions sur le déroulement de l'accueil auprès des parents et de l'enfant

Proposition d'un éventail de questions à poser (attention toutefois à ne pas noyer la famille de questions ce qui reviendrait à ne pas leur laisser le temps de poser les leur et donc de passer à côté d'informations importantes):

- Quel est l'objectif de la garde ? Est-ce un accueil organisé dans l'urgence ? (Autrement dit, peut-on organiser une adaptation en douceur ?) Si c'est une contrainte extérieure ou si c'est leur volonté ?
- Quel est le type de handicap ?
- Quelles sont les capacités générales de l'enfant ? Autonomie, propreté, fatigabilité, physiologique et mental.
- Quel est le rythme de l'enfant ? Quels sont les signes à connaître pour « lire » l'enfant ?
- Quelles sont les précautions à prendre ? Ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas ?
- Quels sont les équipements prévus ? Fauteuil, ...
- Nécessité de soins ? Un protocole est-il prévu pendant l'accueil ? PAI ?
- L'enfant a-t-il un référent actuellement ? (AVS...) Quel est son suivi actuel ?
- Quel est son environnement ? Son planning hors structure d'accueil ?
- Quel est son contexte familial ? Dans la fratrie ? Parents qui travaillent ?
- Quelle est son expérience au sein de la collectivité ?
- Quels sont les centres d'intérêt de l'enfant ? Ce qu'il aime ? Ce qu'il n'aime pas ?
- Quelles sont les craintes des parents ? Les difficultés imaginées par ces derniers ?
- Question ouverte : ce qui est à rajouter ? Ce qui n'a pas encore été abordé ?
- Bilan de l'accueil : A quelle fréquence les parents souhaitent-ils rencontrer le référent et/ou le responsable de structure ?

Attention : la confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée par toutes personnes en ayant connaissance.

b. Pendant le séjour :

Dès le début du séjour, un animateur référent sera désigné pour être particulièrement attentif aux attentes et besoins des enfants inscrits. De plus, les animateurs devront être sensibilisés aux diverses procédures de la vie quotidienne (en fonction du degré de handicap)

Un point quotidien peut-être réalisé avec la famille et l'animateur référent (selon ce qui aura été défini avec les parents).

Les conditions de participation à certaines activités seront déterminées en fonction des recommandations médicales et pratiques ; l'animateur sera plus attentif au bien être de l'enfant.

c. Après le séjour :

Le déroulement du séjour de l'enfant pourra faire l'objet de remarques, utiles pour la famille.

Faire un bilan de la semaine avec la famille et l'animateur référent



VI. ROLE DES EQUIPES PEDAGOGIQUE

a. Équipe Pédagogique

L'équipe est constituée d'un directeur titulaire du BPJEPS loisirs tous publics, BAFD et quatre animatrices pendant le périscolaire. Le mercredi l'équipe est constituée du directeur et deux animateurs ; et pour les vacances, l'équipe d'animation est recrutée en nombre suffisant selon les taux d'encadrements règlementaires relatif à la SDJES.

Le directeur a la responsabilité de l'organisation matérielle et pédagogique du centre de loisirs. Il garantit la sécurité physique, morale et affective des enfants. Pour cela il est dépositaire de l'autorité que lui confie cette mission.

i Rôle du directeur :

Le rôle du directeur par rapport...			
A l'animation	A l'administration	aux parents	Gestion d'équipe
Il convoque et anime les réunions. Il définit les objectifs de la réunion	Il est l'interlocuteur entre le centre et le Responsable de Service Animation	Accueil des parents et partage sur l'épanouissement et le déroulement de la journée de leur enfant	Il anime l'équipe de direction
Il arbitre les décisions lors de l'élaboration du programme d'animation	Il suit et remplit les documents administratifs	Répondre aux questions des parents	Il coordonne le fonctionnement de la vie quotidienne et des activités
Il participe à l'animation des activités du centre	Il assure le suivi budgétaire du centre	Gère les inscriptions et leur règlement	Il gère l'organisation de son équipe
évalue le travail de l'équipe pédagogique	Il s'assure du suivi et de la présence des documents administratifs obligatoires	Communication au service compétent en cas de maltraitance	Il participe au choix des personnels vacataires horaires
	Il accueille et accompagne toute visite ou inspection des autorités administratives	Lors de l'inscription: - gère les parents - les fiches sanitaires - les fiches de liaison	Il informe de toutes absences ou modification de l'équipe au Responsable du Service Animation
			Formateur auprès des animateurs stagiaires

ii Rôle de l'animateur :

Le rôle de l'animateur par rapport...			
...à l'enfant ...	à l'équipe ...	aux parents	à lui même
Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant	Savoir s'entraider à bon escient	Donner envie aux familles de mieux connaître l'organisation du centre	Être responsable et assumer ses responsabilités
Adapter les activités proposées aux stades de développement de l'enfant, à ses intérêts et ses envies	Accepter et tenir compte des conseils et remarques de l'équipe tout en étant lui-même force de proposition.	L'équipe d'animation est au service des enfants mais également au service des familles	Préparer et maîtriser les activités proposées
Respecter l'enfant dans sa logique, ses choix, ses goûts, ses origines et ses compétences	Utiliser les temps informels et les temps de pause afin de faire part de vos suggestions ou transmettre des informations	L'animateur doit se montrer sécurisant pour les familles et doit rester à l'écoute des parents	Savoir gérer sa fatigue
Donner envie à l'enfant de participer aux activités. Rôle incitateur	Garder à l'esprit que le travail en équipe inclut aussi la direction	Accueillir et communiquer	Savoir jouer avec les enfants
Détecter et prendre en compte les réseaux de relation entre les enfants	Connaître les compétences de chacun et les utiliser		Faire à l'attention à l'affectif (animateur, enfant)
Respecter le rythme de vie de chaque enfant	Créer un climat de convivialité nécessaire à un travail en équipe		Avoir une mission et une attitude éducative Transmettre aux enfants de façon éducative et ludique
L'animateur doit être le garant du bon fonctionnement du centre	Participer à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en lien avec le projet éducatif		Analyser et évaluer ses projets, son travail, ses activités

b. Evaluation et formation de l'équipe

L'évaluation a toute son importance au sein d'une structure comme la nôtre, elle se réalise de façon continue, par l'utilisation d'outil et par un suivi des activités mise en place. Elle a pour but non seulement de progresser professionnellement mais aussi personnellement.

Les animateurs arrivent d'horizons différents, d'expériences différentes. Certains sont diplômés, d'autres non. D'autres encore sont stagiaires BAFA. Pour aider tous les animateurs, le Clem a développé une grille d'animation (conçue par l'ensemble des directeurs, disponible en annexe) pour aider à l'auto-évaluation et l'évaluation des animateurs. Cela implique un suivi individuel de la personne, soit sur le terrain, soit en entretien avec le directeur.

Il est également possible de profiter de réunion collective pour aborder certains points, comme les réunions de préparation ou de bilan, ainsi que les réunions hebdomadaires de l'été.

c. Rôle du personnel de service :

Deux missions principales sont confiées au personnel de service, les repas et le ménage.

i repas

La personne de service s'assure que les repas ont été livrés par le service de restauration. Elle vérifie les quantités et la bonne qualité apparente des aliments. En cas de problème, elle le signale rapidement au directeur.

En fonction de l'heure de repas prévue, elle effectue la remise en température des plats. Elle prépare la salle de repas, apporte les plats au fur et à mesure du service et dessert. Elle nettoie les tables et la salle à manger, fait la vaisselle et nettoie la cuisine.

Sous la responsabilité du directeur du centre de loisirs, elle s'assure du respect des procédures réglementaires en matière de restauration.

ii ménage

Le ménage regroupe toutes les tâches relatives à l'entretien des locaux.

Sous la responsabilité du directeur du centre de loisirs, la personne de service respecte les procédures réglementaires en matière de nettoyage de locaux destinés à la petite enfance.

En concertation avec le directeur du centre de loisirs et le responsable du service, elle élabore et respecte le plan de nettoyage.
Elle gère les produits d'entretien et informe le directeur du centre de loisirs des commandes à passer.

Le personnel de service fait entièrement partie de l'équipe pédagogique de l'accueil. Il doit être, de ce fait, intégrer à la création des règles de vie, éclairer le reste de l'équipe sur ses tâches et son fonctionnement. Il participe aux événements de l'accueil en tant qu'acteur ou spectateur.

d. Critères d'embauche :

Cet accueil de loisirs est déclaré à la SDJES et doit de fait répondre aux normes Jeunesse et Sports, au sujet de :

- Qualification.
- Compétence dans le domaine de l'animation avec des enfants de 3 à 12 ans
- Respect des lois et des règles de fonctionnement.
- Garant de la sécurité affective, morale, et physique de l'enfant.
- Tenue correcte et adaptée au travail
- Aptitude au travail d'équipe
- Motivation à travailler pour l'enfant et non pas pour soi

VII. EVALUATION DE L'ACCUEIL

Les différents accueils peuvent concerner les mêmes familles, les mêmes enfants, mais sur des temps différents. Il sera compliqué d'évaluer un seul accueil ou temps d'accueil, mais c'est nécessaire pour progresser et avancer sereinement.

Les objectifs de cette évaluation sont :

- améliorer en continu l'accueil des enfants et les activités proposées
- réagir très vite s'il faut corriger ou modifier une organisation ou un comportement
- surtout écouter et répondre aux besoins de chacun : enfant, parents et équipe d'animation.

L'objectif final sera de faire vivre et évoluer ce projet pédagogique.

a. L'évaluation par les enfants :

Nous profitons du goûter pour demander aux enfants, un retour collectif en direct de la journée (via un j'aime/j'aime pas ou autre technique). Il faut prendre en compte la personnalité des enfants : certains seront à l'aise pour prendre la parole en groupe alors que d'autres plus réservés auront du mal à s'exprimer. L'équipe d'animateur est consciente de ces caractéristiques et donne la parole à tous. Cet échange peut se faire en sous-groupe d'âge ou d'activité pour plus de retours qualitatifs.

Il est également possible d'établir un questionnaire de satisfaction adapté (avec des smileys pour répondre), individuel, qui permet dans ce cas à l'enfant plus discret de s'exprimer.

b. L'évaluation par les familles :

Nous diffusons régulièrement par mail un questionnaire de satisfaction auprès des parents, avec des questions propres à chaque site ou temps d'accueil. Les critères d'évaluation sont (non exhaustifs) :

- L'organisation générale
- Les activités, l'aspect pédagogique

- La communication, les échanges avec l'équipe d'animation
- L'ambiance générale

Nous tenons également compte des retours verbaux des parents, sur des activités ou des sorties en particulier. Ils nous rapportent souvent des paroles de leurs enfants exprimées à la maison au calme.

Grâce à ces échanges générés par ces temps formels d'évaluation, les familles comprennent mieux l'accueil dans sa globalité et les objectifs pédagogiques, et deviennent force de proposition au sein du centre.

c. L'évaluation par l'équipe :

Il s'agit d'une auto-évaluation quotidienne ou hebdomadaire par l'ensemble de l'équipe, animateur, directeur et autres intervenants au sein du centre ou de la garderie. Cela peut concerner les pratiques d'animations, la diversité des activités proposées ou le lien avec l'enfant, le groupe ou l'équipe d'animation.

Enfin, le directeur peut réaliser une évaluation individuelle de chaque animateur, dans un objectif de progression et d'échange. Il peut s'aider pour cela de la grille d'évaluation mise en place par le Clem. C'est l'occasion de valider le stage des animateurs en formation BAFA.

Annexes au PROJET PEDAGOGIQUE



Tarifs pour l'année 2025-2026

Tarif pour les habitants de La Roche Vineuse :

Tarif / Quotient familial	Quotient de 0 à 655€	Quotient de 656 à 1000€	Quotient supérieur à 1000€
journée complète	7,26 €	12,57 €	19,61 €
1/2 journée avec repas	6,65 €	8,42 €	15,29 €
1/2 journée sans repas	2,61 €	4,72 €	11,25 €

Tarif pour les familles extérieures à La Roche Vineuse :

Tarif / Quotient familial	Quotient de 0 à 655€	Quotient de 656 à 1000€	Quotient supérieur à 1000€
journée complète	8,72 €	15,07 €	25,37 €
1/2 journée avec repas	7,14 €	9,66 €	17,60 €
1/2 journée sans repas	3,11 €	5,62 €	12,74 €

Adhésion au Clem (valable du 1^{er} sept 2025 au 31 août 2026) : 15€ par famille

GARDERIE PERISCOLAIRE :

Heure d'arrivée/départ de l'enfant	Tarif quotient familial inférieur ou égal à 750€	Tarif quotient familial supérieur à 750€	Tarif du goûter facturé en plus du temps de garde
Arrivée de 7h30 à 8h	2,08€	2.30€	NA
Arrivée entre 8h et 8h20	0.93€	1.15€	NA
Départ jusqu'à 17 h	0.93 €	1.15 €	0.93 €
Départ entre 17h et 17h30	2,08 €	2.30 €	0.93 €
Départ entre 17h30 et 18 h	3.23 €	3.45 €	0.93 €
Départ après 18h	4.38 €	4.60 €	0.93 €